L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 MARS 1881. 54me Année.

DUFOUR & [illegible], Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 9 MARS 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, plusieurs terrains et bâtisses dans les 1er et 2me Districts de la Nouvelle-Orléans. Aussi au No 127 rue Poydras, tout le contenu et les installations de la dite propriété ainsi que le bail."

Par A. Levy, au No 10 rue de Chartres, au premier, tout le contenu d'un magasin de détail de la campagne.

Par Spear & Schaffer, au No 56 rue Royale, une infinité d'articles de haute nouveauté parisienne.

Affaires à Washington.

Les opinions exprimées par les journaux des diverses parties de l'Union sur le discours d'inauguration du président Garfield varient d'un extrême à l'autre. Tandis que certaines feuilles y voient un désaveu complet des tendances de la fraction radicale du parti républicain, d'autres considèrent ce discours comme un programme très accentué de centralisation gouvernementale. La suprématie de la nation passé à ces derniers devoir être le pivot de la politique que suivra la nouvelle administration, et le choix de M. Blaine comme Secrétaire d'Etat serait de nature à confirmer cette manière de voir, si, comme nous l'avons dit, ce choix n'était dû à une autre considération qui a dû être toute puissante sur l'esprit de M. Garfield.

On s'accorde généralement à considérer la composition du cabinet pris dans son ensemble comme hostile à la faction Grant-Conkling. Ce dernier n'a pas réussi à faire nommer M. Morton Secrétaire du Trésor et il est certainement désappointé de ne pouvoir contrôler ce département, mais M. Morton se consolera avec la place de ministre à Paris, qui est le plus agréable et le plus recherché des postes diplomatiques.

M. Garfield en persistant à réserver le ministère des finances à un homme de son choix a prouvé qu'il avait une politique financière différente de celle qui a cours dans Wall Street. M. William Windom, le nouveau secrétaire du Trésor, est un natif de l'Ohio, mais depuis longtemps résidant du Minnesota qu'il a représenté au Sénat depuis 1870. Il s'est fait connaître par ses vues libérales et ses critiques contre le monopole des chemins de fer et par l'appui qu'il a donné, à une époque, aux partisans de l'accroissement de la circulation du papier-monnaie. Sa nomination a pu être accueillie avec faveur par les journaux de l'Est qui l'avaient censurée par anticipation. M. Windom est un représentant des idées et des intérêts économiques de la grande région de l'Ouest et on doit le considérer comme favorable aux mesures propres à servir les Etats de la vallée du Mississippi. Ces Etats sont représentés dans le cabinet par M. Windom, secrétaire du Trésor, le secrétaire de l'Intérieur, Samuel J. Kirkwood, natif du Maryland, qui après avoir résidé dans l'Ohio quelques années, est devenu citoyen de l'Iowa en 1855; le secrétaire de la guerre, M. Robert J. Lincoln, de l'Illinois, et le secrétaire de la marine, M. W. H. Hunt, de la Louisiane. Les trois autres membres du cabinet sont Blaine, du Vermont, James, de New-York, et McVeagh, de la Pennsylvanie. En somme, avec l'influence du président Garfield, qui est de l'Ohio, on voit que l'élément dominant dans la nouvelle administration est l'élément de l'Ouest.

Les deux grandes questions du moment à Washington sont l'organisation du Sénat et la distribution des emplois. La mort de M. Carpenter, non encore remplacé, les démissions de MM. Blaine, Windom et Kirkwood, nommés membres du cabinet, et la maladie de M. Edmunds, en privant les républicains de cinq voix au Sénat, les laissent en minorité, même si l'indépendant Mahone se liguait avec eux. Aussi s'efforcent-ils de retarder l'organisation des comités, sous prétexte que ce ne serait pas loyal d'agir avant que les quatre vacances aient été remplies. Les démocrates ne se laisseront pas détourner par cette raison, du sentiment de leur devoir, qui est de procéder à l'organisation du Sénat, afin que ce corps puisse s'occuper sans délai des affaires pour lesquelles il a été convoqué en session extraordinaire. La probabilité est donc que les comités vont être composés immédiatement avec de fortes majorités démocratiques.

La lutte pour les emplois fédéraux a déjà commencé d'une façon très active. On dit que le Président ne désire pas faire de nombreux changements et qu'il voudrait ne déplacer que les sous-secrétaires d'Etat et quelques chefs de bureau. Mais il se trouvera bientôt assiégé par une armée de chercheurs de places affamés, plus ou moins bien appuyés par des sénateurs et des représentants qui croient avoir droit à contrôler la distribution du patronage fédéral; aussi, est-il à présumer que le Président sera obligé de capituler dans plus d'une occasion et que la réforme du service civil sera ajournée aux calendes grecques. Si des changements ont lieu dans l'intérêt du service, nous ne nous en plaindrons certainement pas. Ainsi il est question pour la Louisiane de remplacer nos politiciens radicaux par des hommes compétents et recommandables et tout le monde applaudirait à de pareilles mutations; seulement il convient d'attendre l'événement avant d'applaudir.

Dans son discours le Président a dit que le gouvernement allait s'occuper immédiatement de la question des communications interocéaniques. M. Blaine saisira peut-être cette occasion pour proclamer une politique extérieure propre à faire sensation, mais nous espérons qu'il y a dans le cabinet assez de gens sensés pour calmer son excès de zèle en faveur de la doctrine Monroe. Des trois entreprises qui ont été mises en avant pour établir une communication entre l'Océan Pacifique et l'Océan Atlantique, il n'y en a encore qu'une seule qui soit entrée dans la voie de la réalisation, c'est le canal de Panama. Les deux autres sont à l'état de projet sur le papier; le capital est souscrit, sans la moindre perspective d'un commencement d'exécution. Le gouvernement fédéral jouerait un singulier rôle en s'opposant à la construction du canal de Panama, car il sacrifierait les intérêts généraux du pays à quelques intérêts particuliers.

Il nous a été pénible de voir plusieurs des représentants de la Louisiane, entre autres MM. Ellis et King, faire cause commune avec les adversaires du Canal. C'est bien mal comprendre les intérêts de notre port qui doit retirer de si grands avantages de l'établissement de communications interocéaniques. Quant à la doctrine Monroe, doctrine fort respectable à tous les points de vue, elle n'a absolument rien à faire dans l'entreprise de M. de Lesseps. La prétention qu'aurait le gouvernement des Etats-Unis de se mêler d'une affaire industrielle d'un caractère entièrement privé dans un pays étranger, est inexplicable et nous ne croyons pas que jamais l'administration de M. Garfield aille jusqu'à appuyer par les armes une pareille prétention. Alors n'est-il pas plus sage de ne pas la soulever?

Dans les dernières heures du 46e Congrès, M. J. Floyd King a présenté au nom du comité spécial du canal interocéanique, un rapport dans lequel il n'hésite pas, contre toute évidence, à présenter l'entreprise de M. de Lesseps comme une tentative d'établir la prépondérance de l'influence française sur l'isthme, au lieu de "celle dont ont joui précédemment les Etats-Unis." Or, il a été déclaré à maintes reprises que le gouvernement français n'avait absolument rien de commun avec la Compagnie du canal, et, quant à l'influence prépondérante dont auraient joui les Etats-Unis, elle n'a jamais existé et les traités mêmes s'opposent à ce que ce pays exerce un contrôle exclusif sur un canal.

Le nouveau secrétaire du Trésor, M. Windom, a dit un jour que si le gouvernement ne parvenait à contrôler le monopole des chemins de fer, ce monopole arriverait un jour à contrôler le gouvernement. En serait-on [illegible] à ce point que l'opposition faite par les chemins de fer à la construction d'un canal interocéanique, soit assez puissante pour maîtriser le Congrès et le gouvernement et soit assez puissante pour lancer au besoin ce pays dans une guerre étrangère pour empêcher M. de Lesseps de construire un canal à travers le territoire de l'Etat indépendant de Colombie? Nous espérons qu'il n'en sera rien et que tout se bornera à des protestations platoniques qui ne retarderont pas d'un seul coup de pioche l'achèvement du grand œuvre auquel M. de Lesseps va attacher son nom, déjà immortalisé par le succès du percement de l'isthme de Suez.

100 caisses pantoufles en peau, pour dames, à 50 sous la paire, à l'Etoile R.

Pétition du Peuple pour la défense de ses droits constitutionnels.

Voici la pétition votée à l'unanimité dans la dernière séance de l'Assemblée des contribuables, et dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier:

A Son Excellence L. A. Wiltz, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Les soussignés, citoyens de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de présenter à l'appréciation de Votre Excellence, la pétition suivante:

Il est à peine nécessaire de rappeler à votre mémoire la triste histoire des dix années qui ont précédé immédiatement l'inauguration du Gouverneur Nicholls, nous nous y référons néanmoins comme une introduction à la pétition que nous vous présentons maintenant.

Comme conséquence de la guerre qui a laissé l'Etat de la Louisiane dans une condition de prostration et de banqueroute en tout, excepté sous le rapport de l'honneur et de l'énergie de ses citoyens, les gouvernements de l'Etat et de la ville de la Nouvelle-Orléans furent saisis et gardés pendant presque dix années pour nul autre but apparent que la spoliation. Des taxes fabuleuses ont été levées sur le peuple, appauvrissant ses propriétés et paralysant ses affaires, et ce qui est pire que tout, quand ils furent dépouillés du pouvoir, les spoliateurs nous laissèrent un héritage d'affliction et de misère sous la forme d'une vaste dette, dont la plus grande partie était illégale, ayant été contractée sans aucune considération valide. Mais légale ou illégale, valide ou frauduleuse, elle est si oppressive que les revenus des propriétés de la ville ne peuvent couvrir ses dépenses courantes et faire face à l'intérêt annuel de cette dette. La dernière convention appelée dans le but d'écarter les maux infligés par des gouvernements oppressifs et usurpateurs, donna au peuple de l'Etat et de la ville un grand soulagement en limitant la taxe de l'Etat à six mills et celle de la ville à "dix mills pour tous objets quelconques."

Les hommes de sens et les patriotes crurent que cette limite serait à l'avantage des citoyens en général et des créanciers publics, attendu qu'une lourde taxe avait déprécié la valeur des propriétés par l'absorption de leurs revenus; haussant ainsi directement au contribuable et indirectement, par lui, à tout le public, un bénéfice permanent pour le porteur de bons; car le capital sera toujours placé là où il trouve une garantie combinée avec le plus grand revenu.

En conséquence si les capitalistes avaient l'assurance qu'on ne lèvera jamais une taxe au-dessus de dix mills, ils prêteraient considérablement sur les bâtisses et les manufactures et sur d'autres formes reproductives de l'industrie, et ainsi la valeur et le montant de la propriété taxable augmenteraient rapidement. Un plus gros revenu serait collecté en une année par une taxe de ville de dix mills que par une taxe de vingt-et-un mills. On satisferait plus aisément et plus certainement aux demandes légitimes des créanciers et il serait pourvu plus aisément et plus certainement aussi aux dépenses municipales légitimes et nécessaires.

En l'état avant que le peuple ait pu réaliser aucun des bénéfices d'une taxe réduite, les autorités de ville ont jugé à propos de mettre en question la légalité de ces articles de la Constitution qui ont limité les exactions publiques, et sur un appel au judiciaire, la Cour Suprême de l'Etat a déclaré que la limite constitutionnelle de la taxe, est en conflit avec la Constitution des Etats-Unis, réduisant ainsi le peuple à une situation pire que celle qu'il avait endurée sous la domination républicaine.

Dans ces déplorables circonstances, connaissant toute l'impuissance du peuple de la Nouvelle-Orléans à faire face aux fardeaux accumulés qui lui seront inévitablement imposés au moyen de taxes extraordinaires que le judiciaire de l'Etat et le judiciaire fédéral ordonne à la municipalité de lever, et qui doivent conduire à la ruine ou à la destruction des intérêts matériels de toutes les classes—les soussignés demandent avec instance à Votre Excellence de convoquer l'Assemblée Générale aussitôt que cela sera possible, dans le but de soumettre à la sérieuse considération de l'Assemblée la situation malheureuse de cette grande communauté, sur laquelle le gouvernement d'Etat compte si fortement pour son soutien et sa force effective, afin qu'elle avise au moyen de mettre la limite constitutionnelle de la taxe à l'abri du contrôle du judiciaire, et qu'elle protège l'intérêt du peuple tout entier contre une ruine imminente.

Portraits-camées.—Notre ville possède en ce moment un artiste fort expert en son art, si nous en jugeons par les échantillons qu'il nous a montrés. M. L. Avet, ancien élève de Michelini de Rome, taille des portraits en camées et il se propose de passer deux mois à la Nouvelle-Orléans. M. Avet est le cousin de feu Joseph Avet, qui était bien connu dans notre ville. Les camées qu'il nous a montrés sont exécutés avec une grande finesse et admirablement taillés. Un portrait en camée est durable et on peut le porter en broche car c'est un objet d'art. On trouvera M. Avet à la galerie photographique de M. Lilienthal, 121 rue du Canal. Nous le recommandons comme un artiste de mérite aux personnes qui ont le goût des arts.

Papier de bagasse, de févi etc.—M. E. J. Spear nous a montré divers échantillons de papier faits avec la bagasse de la canne, la fibre du févi ou celle du cotonnier. Ces échantillons sont très satisfaisants et il serait à désirer que des capitalistes prissent l'initiative de l'exploitation des nombreuses matières textiles qui abondent en Louisiane et que M. Spear a étudiées à fond depuis plusieurs années. Il y a là une ressource précieuse encore inexploitée.

75c. 75c seulement pour bottes à boutons pour enfants, avec talons, à l'Etoile R.

Le magasin de F. Werlein doit l'accroissement de sa clientèle à l'influence supérieure des instruments qu'elle recommande. En moins de cinq mois cent pianos de Mathushek (non compris ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. La solidité de leur construction [illegible] les met à l'abri de toutes températures. M. Werlein vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Bottes Blanché.—300 douzaines viennent d'arriver à l'Etoile R.

OPERA FRANÇAIS.

Aïda, annoncée hier pour le bénéfice de M. De Beauplan, a dû être remplacée par l'*Africaine*, Mme Ambre étant encore trop souffrante de l'accident qui lui est arrivé à la dernière représentation des *Huguenots*, pour pouvoir quitter sa chambre.

Si un opéra pouvait consoler les spectateurs venus exprès pour entendre *Aïda*, c'était bien l'*Africaine*. Néanmoins ce changement de spectacle a contrarié un certain nombre de personnes, et il en est résulté un peu de froideur dans l'attitude du public.

Cela n'a pas empêché M. De Beauplan d'être accueilli avec cordialité, lorsqu'après le premier acte il s'est avancé sur la scène accompagné de M. Lablache et de plusieurs personnes portant les cadeaux destinés au bénéficiaire. Alors, M. le Régisseur, après avoir prononcé quelques paroles pour féliciter et remercier M. De Beauplan de la manière dont il avait conduit son entreprise, lui a offert les présents en désignant chaque donateur par son nom. Après lui, M. Vernier a aussi prononcé une petite allocution, en offrant un cadeau à M. De Beauplan de la part des habitants du quartier de l'Opéra.

M. De Beauplan a remercié les donateurs, et, se tournant vers le public, il a exprimé l'espoir que la liste de souscription qui circulait en ville, se couvrirait d'un assez grand nombre de signatures, pour lui permettre en quittant la Nouvelle-Orléans, de dire aux habitués de l'Opéra — non pas adieu — mais: "Au revoir!"

Au second acte des membres du club de l'Opéra et des représentants de la presse se sont réunis dans le salon du club. Là, M. Aldigé a offert à M. De Beauplan, au nom de ses collègues et au sien, un magnifique pot à glace accompagné de deux gobelets.

A. M.

Pour la chaussure élégante et solide, on n'a qu'à aller à l'Etoile Rouge.

Nouvelles Télégraphiques.

Le Canal de Panama.

Paris, 3 mars.—A la dernière réunion générale des actionnaires du Canal de Panama M. de Lesseps a dit qu'il venait de recevoir une dépêche de Washington annonçant le fiasco de tous les projets de canal rivaux. La Compagnie du Panama, a-t-il dit, était dans les meilleurs termes avec le gouvernement des Etats-Unis. Les lettres qu'il avait reçues des familles du corps expéditionnaire décrivaient unanimement le climat comme bon et le pays comme un paradis. La Compagnie comptait parmi ses actionnaires 16,000 dames qui à elles seules valaient une armée. Des applaudissements enthousiastes ont accueilli ce discours. Il y avait trois cent vingt-un mille actions représentées. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

La St-Patrick à Paris.

Paris, 4 mars.—Une note publiée dans les journaux cléricaux annonce que les Irlandais de Paris donneront un banquet le 17 mars, jour de la St-Patrick.

Le Pape et la Russie.

Rome, 4 mars.—Le Pape a fait appel au gouvernement russe pour qu'il accorde l'amnistie aux évêques et aux prêtres catholiques exilés en Sibérie.

La population de l'Allemagne.

Berlin, 4 mars.—D'après le dernier recensement, la population de l'empire d'Allemagne est de 45,194,172 habitants.

Grande quantité de souliers bas, pour dames, à l'Etoile R.

LOUISIANE.

(L'Observateur, de St Martinville.)

Plant de canne.—Les nouvelles que nous recevons des différents points de la paroisse nous disent que le plant de canne n'est pas en aussi mauvais état qu'on le pensait. Il paraîtrait même que le plant de canne est généralement bon dans notre paroisse.

Nos planteurs ont éprouvé, il est vrai, du retard dans leurs travaux et plantations, mais si l'année est favorable, il n'en résultera rien de désastreux pour la récolte de sucre. Si les nouvelles que nous avons reçues ne se démentent pas, nous aurons tout lieu de nous féliciter de n'avoir pas éprouvé de plus grandes pertes avec un hiver aussi rude et pluvieux.

[*Le Journal d'Ibéria.*]

Le *Morgan City Review* fait connaître à ses lecteurs les dimensions de l'église catholique en construction à Jeannerette, paroisse Ibérie: longueur quatre-vingt-dix pieds, largeur quarante pieds, hauteur du clocher cent pieds. Cette église terminée sera sans contredit le plus bel édifice de l'endroit et des environs et fera honneur au curé, le Rév. M. Flanagan.

3000 paires brodequins cousus, pour enfants, à 50 sous à l'Etoile R.

—Nous lisons dans l'*Akhbar* d'Alger, du 11 février:

"Les travaux du port de Tunis viennent d'être commencés, sous la direction de M. l'ingénieur Clessen, par la compagnie des Batignolles. On creusera un grand canal de la Goulette à Tunis, faisant un détour vers Sidi-bel-Kassem. Ce canal aura 24 mètres de large et 8 de profondeur; il sera accessible aux gros vapeurs.

"Les travaux, estimés à 60 millions, dureront quatre ans.

"Le tarif sera de un franc la tonne.

Pour 50 sous on achète une paire de pantoufles, en peau, à talons, à l'Etoile R.

Les Italiens en Afrique.

Une lettre de Rome dit que dans une séance solennelle de la Société géographique qui vient d'avoir lieu, on a donné lecture d'une lettre de M. Antonelli, le célèbre voyageur italien dans l'Afrique centrale. Ce hardi pionnier de la science a quitté le Choa le 7 octobre dernier, et s'est rendu à Embabo, dans le Goudrou, où était M. Cecchi, membre de l'expédition italienne dirigée par M. Antinori. M. Cecchi, qui avait été prisonnier pendant longtemps d'une tribu indigène, a passé le Nil bleu (Abaï) avec M. Antonelli et a rejoint à Moncorer M. Gustave Bianchi, autre explorateur italien. De là les trois voyageurs se sont dirigés vers Dembecha, d'où M. Antonelli a daté sa lettre annonçant que le Negus d'Abyssinie leur interdisant de reprendre le chemin de Choa, ils étaient obligés de revenir par la voie de Massaoua.

L'Italie a pris officiellement possession de la baie d'Assab. C'est le commissaire royal M. Bianchi, qui a été chargé de cette mission, et qui l'a accomplie le 9 janvier dernier.

La *Gazette d'Italia* donne, à ce sujet, les détails suivants:

"Le débarquement et la prise de possession ont eu lieu en grande pompe. La population indigène était toute rassemblée sur le quai, et le petit môle, construit par les équipages des navires de guerre stationnaires, était occupé par les ouvriers de la factorerie Rubattino, auxquels on avait donné congé pour assister à cette solennité.—A midi précis, le commissaire royal descendait à terre et se rendait sur la colline où était dressée la hampe du drapeau italien. Après avoir amené le drapeau [illegible], on a hissé, à sa place, le drapeau royal italien au milieu des salves de nos navires. A partir de ce moment, le gouvernement prenait officiellement possession de la baie."

A la police correctionnelle:

On amène un grand gaillard ayant déjà subi cinq ou six condamnations variées.

Au moment où l'on appelle sa cause:

—Mon président, dit-il, mon avocat est indisposé, je demande la remise à huitaine.

—Mais vous avez été pris en flagrant délit, la main dans le gousset du plaignant. Que pourrait dire votre avocat pour vous défendre?

—Justement, mon président. Je serais curieux de l'entendre.

FRANCE.

Chambre des Députés.

Discours de M. Gambetta.

Dans la séance du 21 février, M. Devès a interpellé le gouvernement sur une promesse d'armes qui aurait été faite à la Grèce. M. Jules Ferry a nié le fait et établi la position prise par le gouvernement. M. Pascal Duprat a répliqué, et dans le cours de ses remarques s'est exprimé comme suit:

M. Pascal Duprat.—Personne ici n'ignore que la Grèce comptait sur notre concours; les journaux grecs affirment que la France avait fourni son concours.

Ce n'est pas vous qui aviez promis, mais d'autres peut-être, et c'est là le grand danger de notre situation. Oui, l'opinion est inquiète; elle s'imagine que le gouvernement ne fait pas tout; qu'il y a à côté de lui, des influences plus ou moins grandes. De là ces inquiétudes.

Quand nous avons, par nos votes, appuyé le ministère, on se demande au dehors si tout est bien fini, s'il n'y a pas quelque chose ailleurs. Tenez, je veux être sincère, la sincérité est l'honneur de la tribune; mais, dans cette sincérité même, je serai réservé et je ne prononcerai aucune parole de nature à blesser quelques collègues. Mais je vous le demande, est-ce que vous n'avez jamais entendu parler de gouvernement occulte? Le mot a été prononcé, puis retiré par patriotisme; mais enfin, l'opinion publique ne peut-elle pas, dans une certaine mesure, penser qu'à côté du gouvernement il y a telle ou telle influence qui veut se produire et l'entraîner à des résolutions fatales?

Oui, on a parlé de gouvernement occulte, on a prononcé un nom; oui, il y a un homme qui, à bon droit, occupe une grande place dans la République; on lui attribue une grande prépondérance dans les résolutions du gouvernement.

Quant à moi, je ne le crois pas absolument. Ce puissant orateur me semble avoir des ambitions trop fières pour se contenter d'agir dans l'ombre, sans mandat légal. C'est ma conviction.

M. le président. Et je vais me donner la parole pour l'établir. (Vifs applaudissements à gauche et au centre.)

(Me Floquet remplace au fauteuil M. le président Gambetta.)

M. Gambetta—Messieurs, je ne sais si je dois remercier le spirituel orateur, l'esprit si délié, qui descend de cette tribune, de m'y avoir appelé. Je n'ai pas la prétention de savoir dans quelle intention il l'a fait. Mais je sais bien que si je ne consultais que le sentiment le plus mesquin de l'homme, l'intérêt personnel, je devrais me féliciter d'avoir été amené ici. [Applaudissements.]

En effet, messieurs, voilà bien longtemps déjà qu'on accumule, au sujet du rôle de l'homme qui est devant vous, les fables sur les légendes, les récits erronés sur les accusations les plus folles et les plus puériles. Je n'ai jamais cherché l'occasion de mettre à néant tout cela, parce que, permettez-moi de le dire, ces légendes touchaient presque toujours à la politique intérieure, et que je croyais qu'il n'y avait véritablement pas d'utilité à les écarter. Mais puisqu'on porte le rôle, l'action, l'influence que l'on m'attribue sur le terrain de la politique étrangère, c'est-à-dire sur le point où l'on ne saurait toucher et blesser, même indirectement, la France sans commettre véritablement un crime de lèse-patrie, je dois des explications à mes collègues comme je leur dois la vérité absolue à mon pays. [Vifs applaudissements.]

Eh bien, messieurs, j'affirme devant vous, en dépit de toutes les préventions qui peuvent hanter vos esprits après la lecture des journaux les plus divers et les plus divergents qui m'ont prêté telle intervention, telle ingérence, telle entremise, je puis dire et j'affirme, sans crainte d'être démenti ni par les intéressés qui sont là et que vous ne croyez pas libres, ni par ceux qui sont tombés et qui, tout au moins, paraissent bien avoir recouvré leur liberté, que jamais, à aucune heure, je ne suis intervenu ni de près ni de loin—je ne dis pas pour donner un conseil, je n'avais pas le droit d'en donner, et le mandat que je tiens ne m'y autorise pas,—mais pour peser, dans une mesure quelconque, sur leurs opinions et leurs résolutions.... (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

J'estime que tout le monde, ici, retrouvera sa liberté d'action. Eh bien, je défie aucun ministre, aucun agent de la France, à l'intérieur ou à l'extérieur, présent dans les bureaux ou en mission, de venir dire qu'à un jour, qu'à une heure quelconque, je lui ai donné des instructions ou un mandat; je les défie de venir dire qu'il soit vrai qu'il y ait jamais eu un cabinet occulte et une politique occulte qui serait une politique anti-nationale, à côté de celle du gouvernement de la république. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Messieurs, je parle avec chaleur parce qu'il y a longtemps que je ressens et que je comprime l'émotion de me sentir calomnié et dans toutes mes intentions et dans tous mes actes. Je suis ici pour revendiquer ma part de responsabilité de mes actes; mais jusque-là mon premier devoir est de laisser libre et intacte l'action des autres, et c'est ce que j'ai toujours fait.

Je l'ai fait,—je n'ai pas besoin de le dire,—dans la question grecque comme dans toutes les autres. Pourquoi? parce que c'est le gouvernement qui porte le poids des affaires qui a conduit toute cette politique, qui a été à Berlin, au Congrès et à la conférence, qui a dirigé l'action de ses agents comme il l'a entendu, et—si vous étiez, si on était—car je ne veux attaquer personne ici,—si on se montrait plus, on verrait, en remontant dans le passé, qu'au moment où j'étais libre je disais qu'il ne fallait pas aller à Berlin. Par conséquent, je ne suis pas suspect.

Quant à la politique du gouvernement, je lui donne ma confiance; mais, permettez-moi de le dire, je la lui donne les yeux fermés.

Je n'ai pas à dire si j'ai une politique; je n'ai pas à faire connaître si cette politique différerait de celle du gouvernement; j'ai mes sentiments, mes opinions, sur les affaires extérieures; je saurai attendre.

Ah! je sais bien qu'en cherchant à la loupe à travers les phrases qui peuvent vous échapper, il est toujours facile d'en trouver qui prêtent à une double entente—car tout peut s'interpréter—et d'arriver ainsi à changer la pensée d'un homme public. Messieurs, quand on n'a pas l'esprit sincère et l'âme loyale, il est toujours aisé de chercher dans des discours, dans des écrits émanant de personnes qui vous toucheront plus ou moins, de près ou de loin, et de dire: Voilà la politique de M. Gambetta; voilà ce qu'il promet à la France! Et on présente tout cela au pays en disant: C'est la politique, c'est la guerre!

Eh bien, messieurs, c'est là une manœuvre électorale que je dénonce au pays. [Applaudissements prolongés à gauche et au centre.]

Je n'en veux qu'une preuve; quand j'ai parlé à Cherbourg, pendant huit jours personne ne s'est aperçu qu'il y eût dans mon discours des menaces, des provocations ou de criminels desseins.

On a attendu que le discours fût commenté par les passions. Et quand il est revenu commenté,—il y a eu un mot d'ordre général par delà les monts, au delà des mers, et ces accusations injustes sont devenues une opinion générale, même pour des gens qui n'avaient jamais lu le discours de Cherbourg. (Marques d'assentiment.)

Eh bien, messieurs, le discours que j'ai prononcé à Cherbourg n'était pas plus un discours belliqueux que celui qui a été prononcé à la même époque et dans les mêmes circonstances par le chef de l'Etat. J'étais à ses côtés,—et pour rien au monde je n'aurais voulu altérer la haute signification pacifique de ses paroles. Ce que j'ai dit ce jour-là, je l'ai toujours dit: c'est qu'un pays comme le nôtre, après les terribles désastres qu'il a essuyés, se devait à lui-même, devait à la postérité, à l'histoire, de ne jamais désespérer de ses destinées. Et si j'ai parlé de la nécessité de travailler tous ensemble, sans distinction de partis, à la reconstitution de la puissance militaire de la France, c'est précisément afin que la France ne soit plus exposée à des aventures, à des hasards sanglants comme ceux où elle a failli périr; c'est afin qu'elle soit toujours préparée et prête à protéger ce qui reste de la patrie mutilée, mais, non pas, non, jamais pour permettre à qui que ce soit, dans une démocratie vraiment libre, une action quelconque qui ne serait point ratifiée par les esprits sensés et animés du véritable patriotisme. [Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche].

Voilà ce que j'ai dit, et mon rôle s'est borné là; et c'est justement à l'heure où je tenais ce langage que s'accomplissaient les actes du ministère dont on a parlé à cette tribune. C'est précisément dans ce mois-là qu'on prenait parti pour la mission Thomassin. La mission Thomassin! Cette mission qu'on m'a attribué d'avoir conseillée, savez-vous comment je l'ai apprise? De la bouche du brave et distingué général Thomassin, le jour où il me dit: Je devais aller en Grèce, mais je sais aujourd'hui que je n'y vais plus! (Applaudissements à gauche.)

J'ai appris pour la première fois, ce jour-là, qu'il avait été question d'une mission à donner au général Thomassin! Que quelqu'un vienne ici démontrer le contraire!

Et de même pour la démonstration navale de Dulcigno. Cette démonstration, je ne la critique pas, je ne l'attaque pas. J'ai mon opinion à cet égard: si vous voulez que je vous la dise, ce n'est pas devant des pays comme ceux-là que je conseillerais d'envoyer croiser la flotte française.

Je rejette donc, comme c'est mon droit, la responsabilité d'actes dans lesquels je n'ai figuré à aucun titre.

Je répète que j'ai une opinion là-dessus. J'ajoute, messieurs, que c'est mon droit et mon devoir d'avoir une opinion, comme député, comme homme politique, sur toutes les questions extérieures; oui, je le dis bien haut, j'ai une opinion sur la politique que la France doit adopter avec sagesse, avec précision, avec maturité, avec esprit de suite surtout, afin de prendre la place légitime qui lui appartient et qui n'est pas moins nécessaire aux autres nations qu'à elle-même dans les conseils de l'Europe. [Applaudissements au centre et à gauche.] J'ai bien le droit de l'avoir, cette opinion. Je l'exprime aujourd'hui pour la première fois.

Est-ce que je suis monté à cette tribune? est-ce que j'ai cherché, par les moyens légaux qui nous appartiennent à tous, à pousser l'esprit de mes concitoyens, de mes amis politiques, de mes collègues, vers une politique d'expansion à outrance? En aucune façon. J'ai toujours gardé le silence; je n'ai ni jugé ni critiqué la politique qui a été suivie, et il faut au moins qu'on me fasse la grâce de convenir que, pour un gouvernement occulte, je suis un gouvernement bien fainéant! (Rires et marques d'assentiment.)

Cette réserve, messieurs, je me l'imposerai toujours, et je me l'imposerai jusqu'au jour où il conviendra à mon pays de me désigner nettement pour remplir un autre rôle.

Et si vous voulez que je déchire à mon tour les voiles, voulez-vous que je dise toute la vérité sur les accusations d'intervention dans la politique extérieure: c'est qu'on a épuisé tous les moyens, toutes les ressources pour attaquer la politique du parti républicain devant le suffrage universel. Ni l'administration, ni les finances, ni les impôts, ni les questions d'éducation, ni la restitution à l'Etat de ses droits légitimes, rien n'a trouvé grâce; mais comme toutes ces accusations, toutes ces critiques n'ont pas empêché cette politique d'être acclamée par la France; comme rien de tout cela n'a pu rendre la vie aux partis vaincus et qu'on sait combien le pays aime la paix, alors on a porté son effort du côté de l'extérieur, et on vient dire au pays: Il y a quelque part un homme, une coterie, un parti qui, au mépris de tes intérêts, de ta volonté, veut t'amener et t'acculera infailliblement à la politique d'aventure.

Eh bien, messieurs, je suis tranquille! J'ai foi dans l'expérience que le pays a faite pendant vingt ans; je vois tout ce qu'il veut, je vois à quel point il est lassé et fatigué des déclamations; je sais bien qui sera jugé, qui sera choisi.... [Rires à droite.]

Vous pouvez rire, messieurs, [l'orateur se tourne vers la droite] rira bien qui rira le dernier. [Applaudissements prolongés au centre et à gauche.]

M. Paul de Cassagnac.—Tout cela était préparé, concerté!

M. Gambetta. Et je pourrai vous dire, messieurs, puisqu'on m'y provoque, qu'il y a à cet égard un concert formé, des fonds réunis, et que pas plus tard que samedi on a déposé des brochures intitulées "Gambetta, c'est la guerre", tirées à cent mille exemplaires, et qui sont la collection de tous les articles ramassés,—car on n'y regarde pas de bien près, et peu importe d'où vient la main qui donne,—on va chercher bien loin, pas si loin autrefois cependant, mais là où on peut les trouver—des articles ramassés en Allemagne, en Italie, en Espagne et en France, dans des collections, trop vastes pour notre malheur, tous les articles destinés à répandre cette thèse électorale; on les imprime et on va les distribuer à profusion; il paraît que c'est un moyen infaillible! [Rires à gauche et au centre.]

Oui, il y a dix ans, on a réussi à surprendre la volonté du pays alors que la France faiblissait sur ses jarrets, sous le poids de l'invasion étrangère; on lui a arraché un vote en posant la question de paix ou de guerre, et on croit pouvoir recommencer aujourd'hui.

Messieurs, ce calcul sera bafoué par la nation; la nation saura distinguer entre ceux qui veulent la tromper et l'égarer, et ceux qui l'aiment jusqu'à la mort.

[Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre.—L'orateur, en retournant à son banc, reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.]

Black Crooks! A l'Etoile R.

—Dona Baldomera, cette femme d'une audace extraordinaire qui en quelques mois encaissa une somme de 3 millions de francs en promettant de 3 à 10 0/0 de revenu mensuel à tous ceux qui lui confieraient des capitaux, fait de nouveau parler d'elle. La Cour de cassation de Madrid vient de prononcer son élargissement. On se rappelle que les premiers déposants reçurent près de 100 0/0 la première année. C'était un moyen d'attirer la foule. Quand dona Baldomera eut réuni ses 3 millions, elle s'enfuit avec l'argent déposé et vint à Paris d'où elle fut ensuite extradée.

Devant le tribunal de première instance de Madrid, de six à sept cents personnes déclarèrent qu'elles lui avaient confié des sommes importantes et que les billets à ordre signés par elle étaient restés impayés. Le tribunal condamna l'accusée à trois ans de prison pour détournement de dépôts, et la Cour confirma ce jugement.

Mais dona Baldomera s'est pourvue en cassation, et la Cour Suprême vient d'annuler la sentence en ordonnant son élargissement et celui de son secrétaire. La Cour de cassation a fondé son arrêt sur ce que cette femme étant mariée n'avait pas reçu de son mari l'autorisation indispensable pour se livrer à ses opérations financières et qu'elle n'avait pu détourner des dépôts à elle confiés, attendu qu'en droit elle n'a pas de créanciers.

L. B. Smith, de [illegible] Miss., dit: Je me sers encore d'un "Only Lung Pad" et il me soulage beaucoup. J'ai l'intention de m'en procurer un autre d'une force extraordinaire.—Voyez l'annonce.

L'Etoile Rouge! L'Etoile R.

L. AVET,
Artiste en Portraits-Camées,
ELEVE de Michelini, de Rome, attaché autrefois aux ateliers de Ball, Black & Co, à New York, vient d'établir les siens chez Théo Lilienthal, 121 rue du Canal, et chez A. B. Griswold, coin Canal et Royale. Il invite le public à venir examiner ses portraits.
9 mars—1 mois JeVeD

A louer,
LA MAISON de résidence en briques, à trois étages, située à l'angle Sud-ouest des rues Esplanade et Chartres. Possession donnée immédiatement. S'adresser au No 49 de la rue [illegible], pour de plus amples détails. 9 mars—14f

Perdue
UNE BROCHE en or, doublée de nacre, contenant une photographie. On donnera une récompense à la personne qui la rapportera au No 98 rue Royale. 9 mars—

Trouvée.
Lundi, 7 mars, une chienne de chasse, couleur marron, avec un collier de cuir et une chaîne. Le propriétaire de l'animal obtiendra la remise à la grocerie située au coin des rues St. Philippe et [illegible], en payant les frais.
9 mars—2f JOSEPH AVENARD.

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT.
A transféré son bureau au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée). 6 sept—

Décédée mardi, à 6 heures P. M., à l'âge de 92 ans, Dame Vve BARTHELEMY BOUNY, née Thérèse Nancy Vernier, de Kingston, Jamaïque. Les amis de ses fils Emile et Léonce Bouny, et de ses gendres Francis Morand, Gustave Reynaud et Louis Barnett, sont priés d'assister à ses funérailles, qui partiront de sa dernière résidence, No 290 rue St Pierre, aujourd'hui mercredi, à 4 1/2 P. M.

Décédée mardi, le 8 mars, à 1 heure de l'après-midi, CAMILLE VARILLAT, femme de Théo. F. Searing. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi, de sa dernière résidence No 162 de la rue Jackson, 4me District.

Décédée, ce matin, à 10 heures, à l'âge de quatorze ans ANNA, fille de feu JULES J. SONIAT et d'ARSÈNE LECHE. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette APRÈS-MIDI, à quatre heures. Le convoi funèbre partira de la résidence de ses parents 422½ rue St-Charles, coin Euterpe.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.—Falleció ayer a las 10 1/2 de la mañana, a la edad de 26 años, el Socio DON JUAN FERNANDEZ, natural de la provincia de la Coruña, España. Los señores que componen la Sociedad se reunirán en el local de costumbre hoy a las 1 1/2 de la tarde, para asistir a dicho funeral.

Por orden de T. JORDA, Presidente.
A. ALVAREZ GALAN, secretario.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera fait pour le repos de l'âme de feu FÉLIX DEAUJEAN, mercredi 9 mars 1881, à 8 heures du matin, à la Cathédrale St-Louis.

Les amis et connaissances sont priés d'assister à la cérémonie religieuse.

8 mars—2f De la part de sa veuve.

THEATRE DE L'OPERA.
Semaine d'adieu —DU— GRAND OPERA.
MERCREDI SOIR, 9 MARS. Soixante-douzième Soirée d'abonnement.
LA DAME BLANCHE,
Opéra-Comique en 3 actes, musique de Boïeldieu.
Georges Brown .... MM. PELLIN
Gaveston .... FEITLINGER
Dickson .... FLEURY
Mac-Irton .... MUSSY
Un domestique .... GENIN
Miss Anna .... Mme LAGYE
Jenny .... FLEURY-PELLIARD
Marguerite .... FEITLINGER
Ecossais, Ecossaises, Fermiers, Peuple.
CHEF D'ORCHESTRE M. DE LESTRAC
JEUDI, GRANDE MATINEE D'OPERA, LES ADIEUX DE Mme AMBRE. Bénéfice de Mme Lablache.
ROMEO et JULIETTE
JEUDI SOIR. Soixante-treizième Soirée d'abonnement. Bénéfice de Mlle Delprato.
LA JUIVE.
Vendredi Soir. Soixante-quatorzième Soirée d'abonnement.
RIGOLETTO,
AVEC GRANDE DISTRIBUTION.
Samedi, représentation d'adieu.
Samedi matinée—Bénéfice de Mlle PILLIARD.
Samedi soir—Bénéfice de M. JOURDAN.
8 mars.

PAR REED & WELSHANS.
Huit tenements-cottages, couverts d'ardoises, au coin des rues Quatrième et Locust, Quatrième District.
Pouvant donner un beau revenu.
Bonne location, conditions faciles et vente absolue.
Bon placement.
Succession de George W. Hopkins.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 1427.
PAR REED & WELSHANS, Encanteurs, C. H. Reed, encanteur. A l'encan, SAMEDI 9 avril 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, paroisse d'Orléans, lequel ordre a été signé le 7 mars 1881, dans la susdite affaire, la propriété de valeur suivante:
Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui leur appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Washington, [illegible] et Locust, et connus comme les lots 11, et 12, contigus l'un à l'autre, mesurant chacun 29 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième, sur 109 de profondeur, formant ainsi le coin des rues Quatrième et Locust.
Les améliorations consistent en huit tenements-cottages couverts en ardoise de [illegible] chambres chacun, aisés à louer, etc., pavés de briques et chemin coquillé devant. Le marché Keller est près de là.
Conditions—Un tiers au comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit, avec privilège spécial et droit de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'à paiement final, 5 pour cent de frais d'avocat dans le cas de poursuite pour le payement des billets, transfert d'assurance et autres clauses usuelles. Acte de vente—aux frais de l'acquéreur.
9 mars—9, 12, 20, 27—avril 2, 9.

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Allement Pierre	Barrant Jacques Delphin
Astillon Mme Vve Germain d'	Helies Jean
Abadie Jean Marie	Hupin Léon
Adler Célestin	Hencart Cléodomir
Boisson Onésime	Janet Charles
Bra'é la famille	Laporte Joseph
[illegible]	Lemonde Mme
Borié Pierre	Laborrère Armand
Barbe François	Lenfant Irenée Armand
Boyer Auguste	Lapleau Jean
Biegel Joseph	Lessus Jean Pierre
Claverie Pascal	Leyriscon Pierre Xavier
Cornu le père	Larrieu Jean
Courtiade Eugène	Longe Joseph
Capdevielle Charles	Mayer Albert
Claverie Jean Marie	Moulin Charles
Cazeny Paul	Marchal Félix
Collin Dominique	Menne Jean Louis Etienne
Dumestre Jean Marie	Morin Charles
Dusseaul Benjamin	Mournet-Masmus Louis
Dufant François	Mothe Eugène
Duthet Eugène	Marcel Joseph
Dreyfus	Missert Pierre Joseph
Dreisler Aran Michel	Née Jean Antoine
Dumont Jacques	Nacosse Jean Jacques Marie
Dutrey Jean Hippolyte	Ouen François
Dusty François	Puifer Jean
Debienne Claude	Puech Jean Bruno
Duplan Pierre	Quentin Ele
Duysson Gérard	Roymond Stéphanie
Duale Pierre	Roule Mme Vve
Dangis Guillaume	Rossignol Maurice
Fleis Julien	Roger Henri
Fontanie Pierre	Stocklen Pierre
Fortier la famille	Schilder
Falque Jean Baptiste	Scharff Edouard
Fontaine François	Thenier Pierre Guillaume
Gainhardot Auguste	Trusch Vincent
Gastreau Henry	Tesserand Jacques
Guyon E A	Trombert Edouard
[illegible] Hippolyte	Vergnes Emile
Heurtelle Benard	Vigneau Jean

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, Le Consul, Vicomte PAUL D'ABZAC.

8 mars—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 8 MARS—CLASSE No 56.
Tirage de 4 heures P. M.
10 1 50 56 64 19 42 58 65 12 34 71 4
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salles de la Compagnie.
[illegible] 8 mars 1881—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN, [illegible], Commissaires.
[illegible]

Établi à Liverpool EN 1834.
Pale Ale de BASS.
A VENDRE PAR
Bassetti & Xiques
67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69
20 fév—3m

KRUG & Co. CHAMPAGNE
A. ROCHEREAU & CO., NEW ORLEANS AND NEW YORK, SOLE AGENTS.

1er mars—1m.

SI VOUS AVEZ UN BILL DE CHAUSSURES A REMPLIR
ALLEZ A
L'ETOILE ROUGE,
COIN CANAL ET BARONNE.

LES
PAPIERS à Cigarettes
JOB
de Jean BARDOU
Étant les seuls bien appréciés et reconnus bons en France, le fabricant désire trouver une maison très sérieuse, en Amérique, qui, par sa position commerciale puisse se charger de la vente de ses produits.
Adresse: J. Z. PAULHAC, à TOULOUSE, France.
GRANDE MANUFACTURE —DE— COPIES DE LETTRES.
4 mars—1 m. v & s.

Vins, Sardines, Olives etc, en magasin et à livrer.
140 barriques Vin de Bordeaux, P. Clermont & Co, etc.
100 1/2 barils Vinaigre de Vin, français et allemand.
300 caisses Cerises et Fruits à l'eau-de-vie, T. Clement.
50 .. Liqueurs—Chartreuse, Dantzick, &c.
600 .. Vermouth, Noilly, Pratt & Co, et Martini Sola & Co.
500 .. Sardines de choix, Sardines [illegible], sans arêtes, Cèpes, Pâtés, Truffes, Thon, Petit Pois, Champignons, Moutarde, Variantes, Maquereaux, Truffes, &c.
2000 Dames-jeannes allemandes, 1, 2, 3, 5 gallons
100 barillets Olives en saumure 1er choix.
300 barils Vins de la Californie—S. Lachman & Co.
A vendre par E. J. HART & CO., 73 & 79 rue Tchoupitoulas.
20 nov—3m Me V

Changement de bureau et de domicile.
LE Dr E. J. MIOTON ANNONCE à sa clientèle qu'il a transféré son bureau de consultation et son domicile, du No 318 de la rue des Remparts au No 148 de la rue [illegible], près Remparts. Heures de consultation de 1 à 3 heures.
13 fév—1m V. D. Ma

MÉTALLOTHERAPIE.
TRAITEMENT SPECIAL des Paralysies et Maladies Nerveuses par les Armatures du Docteur BURG, en acier, cuivre, or, zinc, étain, argent et platine.
—AUSSI—
Dynamomètre du Dr Burg, permettant de mesurer fidèlement toutes les forces musculaires.
Dépôt à la Pharmacie SAINT-CYR FOURCADE, 315 Rue du CANAL, coin Remparts.
6 mars—6f

Colon-Aspinwall.
La goélette J. B. WHIPPLE, remise à neuf, partira du Picayune Tier, en face du marché français, du 10 au 15 mars prochain.
S'adresser pour frêt et passage à M. ALEX. SENS, Rue St Philippe No 18 et rue Conti No 13.
8 mars—4f

MODES ET ROBES.
Modes d'Automne et d'Hiver —CHEZ—
Mme E. FOERSTER,
Etablissement de Modes et de Couture.
15......RUE BARONNE......15
En face de la Salle Grunewald.
Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus frais choix modes en Chapeaux et Bonnets Parisiens à soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.
Toques et Capottes pour fillettes et enfants.
Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.
Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est LA CONFECTION DES ROBES, selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.
ROBES ET COSTUMES POUR LA SOIRÉE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.
15......RUE BARONNE......15
7 nov—6m

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
59 Rue de Chartres, COIN BIENVILLE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,
VIENT de déballer un très grand assortiment de livres, comprenant les collections complètes des auteurs modernes.
Editions Illustrées à bon marché—de Dumas, Montépin, Capendu, Ponson du Terrail, Eugène Sue de Lalandelle, Gondrecourt, Soulié, Duplessis, Dubois Gobey, etc., etc., etc.
HENRI GRÉVILLE—
La Maison Frapper .... 2 Vols $2 00
Dosia .... 1 .. .. 1 25
Nouvelles Russes .... 1 .. .. 1 25
Lucie Rodey .... 1 .. .. 1 25
Ariadne .... 1 .. .. 1 25
Les Epreuves de Raïssa .... 1 .. .. 1 25
Sonia .... 1 .. .. 1 25
Marier sa fille .... 1 .. .. 1 25
L'Héritage de Xénie .... 1 .. .. 1 25
L'Amie .... 1 .. .. 1 25
La Niania .... 1 .. .. 1 25
Le Koussaïrme .... 1 .. .. 1 25
Vast Ricouard—
La Vieille Garde .... 1 .. .. 1 25
Théophile Gautier, Mlle de Maupin—Le Roman de la Momie—Spirite—Les Jeunes Frances .... 9 $1 25 le vol.
Camille Flammarion, Récit de l'Infini, les Mondes réels et les Mondes Imaginaires—La Pluralité des Mondes Habités ... $1 40 le vol.
La terre au ciel 2 50
Mme Augustus Craven,—Récit d'une Sœur .... 2 vols $3 00
Fleurange .... 2 ..... $2 40
Emile Zola, L'Assommoir, Nana, Les Soirées de Médan, le Roman Expérimental ... $1 25 le vol.
Le Rev. P. Didon, Indissolubilité et Divorce $1 25
Alph. Daudet, Fromont Jne et Risler aîné $1 25
H. de Balzac Œuvres complètes éd. in 18° broché, chaque volume 50
A. Debay, Hygiène et Physiologie du Mariage $1 25
Nouvelle Bibliothèque choisie, collection grand in 18° Dentu éditeur.
Romans et nouvelles, des meilleurs auteurs contemporains à 40 cts le volume.
Papiers peints, assortis et bordures.
Papeterie, articles pour l'école, livres classiques, ouvrages de Piété, Paroissiens, images, etc., etc., chapelets et médailles.
Registres, Papiers écolier, Encres, Plumes, etc.
Reliure, la maison se charge de toutes sortes de reliures aux prix les plus réduits.
Cabinet de Lecture 75 cts. par mois.
23 jan—

NEW ORLEANS BIRD STORE,
MORITZ SCHUCHARDT,
69......RUE DE CHARTRES......69
Marchand d'oiseaux, cages, écailles et ouvrages en écaille, caïmans, petits animaux, etc.
23 fév—1 m—mar jeud dim

Dr Chr. Sanders, Homœopathe,
MÉDECIN ET CHIRURGIEN.
Résidence: 198, RUE ST. LOUIS.
Heures de consultations de 7 à 9 A. M. et de 4 à 7 P. M.
Recommandé par le Dr Wm. H. Holcombe.
Consultations à l'ancien cabinet du feu le Dr A. DUPAQUIER, 191, Rue de l'Hôpital, coin Dauphine.
Heures: De 9 à 10 A. M. et 3 à 4 P. M.
Consultations en français, anglais, allemand et espagnol.
17 fév—1m.

MAGASIN D'ART —DE— LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Maison Touro.)
PAR UN ÉLÉVATEUR
On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moulures.
Je ferai les Photographies les meilleures et des derniers genres et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions Plus raisonnables que jamais, eu égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas atteint. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. [illegible]
THEO. LILIENTHAL.
5 déc—

Bureau du Collecteur de Taxe d'Etat pour le district inférieur.
No 47 rue St Louis.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1881.
AVIS est donné par la présente à toutes les personnes faisant des affaires de quelque genre que ce soit dans le District Inférieur, 2e, 3e et 5e districts de la ville, que la licence d'Etat pour l'année 1881 est maintenant due et qu'à moins qu'elle ne soit promptement payée des poursuites seront instituées d'après la loi. Apportez des affidavits accusant le montant des affaires faites dans le cours de l'année 1880.
P. L. BOUNY, Collecteur de Taxes d'Etat, pour le District Inférieur.
6 mars—7t

Avis aux Commis-Voyageurs.
Département des Finances.
Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 18 février 1881.
LES commis-voyageurs ou solliciteurs sont par la présente notifiés de venir prendre leurs licences de manière à ne pas être arrêtés et poursuivis.
MM. Wm. H. James et H. H. Gore sont les seuls inspecteurs autorisés, des licences des commis-voyageurs.
18 fév— B. T. WALSHE, Administrateur des Finances.

Restaurant de la Réunion des Amis,
JOSÉ ALMIRALL, Propriétaire, No 7 rue Toulouse, entre Chartres et Vieille Levée.
Restaurant au rez-de-chaussée et au premier.
REPAS A TOUTE HEURE DU JOUR.
Salons particuliers, Chambres garnies au jour, à la semaine et au mois.—Prix modérés.
17 fév—1m

Avis aux consommateurs de gaz.
REDUCTION DE PRIX.
Bureau de la compagnie du gaz de la Nlle-Orléans, 14 janvier 1881.
A PARTIR du 31 mars prochain, le prix net du gaz sera réduit à deux piastres par 1000 pieds cubes, pour prompt paiement.
Par ordre du Bureau des Directeurs. JAMES JACKSON, Président.
15 janv—3mPP

BONNETERIE! BONNETERIE!
D'IMPORTATION DIRECTE.
Nous offrons en vente, maintenant, le PLUS VASTE ASSORTIMENT de Bonneterie de Fantaisie —POUR— Messieurs, Dames et Enfants, EN SOIE, FIL D'ECOSSE ET COTON.
D. H. HOLMES,
13 Bourbon | 155 Canal | 14 Dauphine
15 fév—

CHAMPAGNE
Vins de qualité supérieure de la maison Bouché fils & Co., A Mareuil-sur-Ay.
DRY VERZENAY Napoleon's Cab't.
Maximum, une cuvée spéciale.
A vendre par J. B. SOLARI, JOS. VIGNES, CLARK & MEADER, A. N. TOURNE, CHS. LACOUME, S. LOUSTAUNAU, LEON LAMOTHE, LOUIS CHAPLAIN, VICTOR BREO.
Et par E. J. HART & CO. 77 rue Tchoupitoulas.

EAUX DE VICHY.
Célestins, Hauterive, Grande Grille.
EAU DE FRIEDRICHSHALL.
A vendre [illegible] importateurs, les plus [illegible] E. J. HART & CO., Seuls agents à la Nlle-Orléans, 77 rue Tchoupitoulas.
2 avril—1an D.Mer.V

W. FRANTZ H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie,
Manufacturiers bijoutiers.
85 rue Royale, [illegible] Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.
DIAMANTS.
N.B.—[illegible]

PLANT DE RIZ.
PLANT DE RIZ DE CHOIX DE LA CAROLINE ET DU HONDURAS (Garanti, sans tache).
A vendre, à BON MARCHÉ, par ERNST & Cie., 200 rue Julia.
10 fév—1m

A. Brousseau's Son.
17 RUE DE CHARTRES.
TAPIS
DES DERNIERS GENRES ET MODÈLES
Le plus grand assortiment du Sud.
ARTICLES DE TAPISSERIE.
Les prix conviendront à tous.
9 janv—

A vendre pour cause de départ.
L'AMEUBLEMENT de la maison No 100 rue Conti, se composant de 12 chambres meublées et louées à des bons locataires, ainsi qu'une grande blanchisserie française: Existence de dix ans.
S'adresser à la susdite adresse.
4 mars—1 mois VeDMe

DISCONTEAU FRÈRES,
L'angle des rues [illegible] et Broad.
GROCERIE, liqueurs et magasin de fourrage; grocerie et liqueurs des meilleures qualités, ainsi que foin, maïs, avoine, son et graine de coton, etc. à des prix bien réduits.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
14 nov—1an.

Avis.
A vendre pour cause de départ, un CAFÉ avec une bonne clientèle et faisant de bonnes affaires. S'adresser au coin des rues Camp et Ste-Marie, vis-à-vis du marché des Magasins.
5 mars—6f

On demande
A ACHETER LES PUBLICATIONS MENSUELLES DE "DE BOW'S REVIEW" de Janvier 1860; aussi un exemplaire des Mémoires de Vergennes sur la Louisiane; aussi toutes lettres, tout journal ou autres documents de valeur se rattachant à l'histoire de la Nouvelle-Orléans.
Communiquer par la poste ou en personne avec G. W. CABLE, rue Gravier 194.
8 mars—2f

On demande
ON demande une personne donnant les meilleurs renseignements et désirant voyager, pour coudre, faire le ménage et s'occuper d'un enfant de 5 ans.
S'adresser à la boîte de Poste 1915.
8 mars—

On Demande
UNE BONNE CUISINIÈRE. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. Aussi, une bonne femme pour s'occuper du ménage. S'adresser, chez M. [illegible], coin Esplanade et Grande Route St Jean.
6 mars—3f

Cuisinière.
ON demande une cuisinière pouvant offrir de bonnes références. S'adresser rue de l'Esplanade, No 76.
6 mars—3f

Avis.
LES prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand), de tous genres. S'adresser à CASH,
13 fév—1me Lock Box 2699 N. O. P. O.

On demande
[illegible] 24 Esplanade, coin Bourbon.